



Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Équipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Formation spécialisée ministérielle
santé/sécurité/conditions de travail

Décrypt-inFO

Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail ministérielle EXTRAORDINAIRE du 12 février 2024

#4 : Crise agricole - l'administration amenée mesurer l'ampleur des dégâts...pour les réparer ce n'est pas encore gagné !

En résumé

- Cette formation spécialisée extraordinaire est à la demande de la majorité des membres élus en FS ministérielle
- L'administration, par la voix du secrétaire général du ministère, assure ne pas être restée sans rien faire
- FO remonte cependant en déclaration liminaire et tout au long de la séance les éléments suivants :
 - les conséquences sur la santé mentale des agents se fait encore et toujours ressentir avec un mélange de colère, de déception, de découragement et de solitude.
 - Et il ne s'agit pas « seulement » des agents de l'OFB qui ont pris parfois personnellement les insultes et la colère des agriculteurs, mais pour tous les agents du pôle ministériel, qu'ils fassent ou non du contrôle.
 - Et il y a aussi la gestion des conséquences, par ricochets, pour les agents des DIR chargés du balisage pour le nettoyage voire des évacuations et du nettoyage lui-même...
 - Nous avons bien pris acte et lu les courriers et déclarations dans la presse du ministre Béchu. Malheureusement le mal était déjà fait et l'inaction criante pendant des jours a laissé des traces marquantes. Le malaise déjà présent depuis de nombreuses années, que nous avons souvent mis en lumière, s'est renforcé.

- Alors nos questions sont autant à plus long terme qu'à court terme :
 - L'administration a-t-elle bien fait application de **l'article 40** dans tous les lieux et pour toutes les violences subies par les agents ? Porter plainte individuellement dans ce contexte n'est pas évident, nous apprécierions un soutien de l'administration comme cela est imposé dans la note de mars 2023.
 - La **protection fonctionnelle** a-t-elle été activée pour les agents ?
 - Un recensement des **locaux dégradés** a-t-il été fait ? Quel est le coût des réparations et qui paye ?
 - Le **nettoyage des locaux et de leurs abords** a-t-il été exécuté et sous quelles conditions ?
 - Quel est le plan d'intervention pour le nettoyage des voiries, pour le balisage plus ou moins long, et quels sont les horaires faits par les agents (garanties minimales) ?
 - Un recensement de la **pollution des déchets** à évacuer a-t-il été réalisé ? Et quelles dispositions prises pour la protection due aux agents ?
 - Quelles étaient les **consignes** aux agents des DIR lors des blocages d'autoroute ? Et suite à la levée des barrages ?
 - Qu'est-il prévu pour **expliquer/accompagner les agents suite aux différentes annonces** de sortie de crise ?
 - Quelle **coordination** des différents services ?
- En marge, FO remet sur le dessus de la pile la crise actuellement vécue à **Mayotte** ainsi que le sujet du navire le Jeanne Barret.
- FO insiste sur le **conflit de valeurs** qui devient criant dans le pôle ministériel et demande *a minima* que l'administration le reconnaisse... Ce qui n'est pas totalement le cas...

Pour aller plus loin :

Globalement, nous n'en apprendrons pas beaucoup plus que dans certaines instances. Et nous n'aurons pas de réponses à beaucoup de questions posées.

Le SG réaffirme les interventions ministérielles tout au long de la crise agricole pour assurer du soutien du ministre Béchu. Il réaffirme également

que tous les agents ont été mis en sécurité de manière immédiate, y compris par une évacuation quand cela a été nécessaire.

FO minimise ce soutien quand les intentions sont ambivalentes et hypocrites : d'un côté une pseudo confiance et de l'autre la remise en cause des moyens actuellement affectés (exemple des armes de service pour les inspecteurs de l'environnement).

Aucune demande de protection fonctionnelle « juridique » pour l'instant n'est remontée à la DAJ, ce qui interroge FO ! Cela signifierait-il que les agents ne déposent pas plainte, que les services non plus ou qu'il y a une méconnaissance de cette protection ? Alors que les coûts s'accumulent, FO se demande si les démarches et sanctions seront vraiment à la hauteur ?

L'administration rappelle que pour l'instant, le dépôt de plainte par l'administration ne s'appuie pas sur une réalité juridique et remet le sujet à la future loi de la fonction publique (dont la rédaction n'est pas entamée mais dont il faudrait que l'on se réjouisse).

Côté DMR (Direction de la Modernisation des Routes), il est indiqué que les agents ont été fortement mobilisés, surtout après un épisode neigeux, mais qu'il n'y a pas eu de dérogations aux garanties minimales (comprendre, pas de dérogation totale...). Concernant les opérations d'évacuation, l'administration affirme que dès qu'il y a eu doutes sur la présence de polluants dans les dépôts, ce sont des entreprises externes qui sont intervenues. Après plusieurs interventions sceptiques, l'administration finit par reconnaître que si malgré tout il y a eu exposition, l'administration accompagnera les agents concernés.

Valise à destination des agents et de nos militants :

- **FO**cus Protection des agents [ICI](#)
- Fiches réflexes ministérielles [ICI](#)
- Le registre santé sécurité au travail de votre direction/établissement
- La nécessité de traiter ce sujet en instances locales s'il y a eu des impacts !
- La mise à jour des DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et des PCA (Plan de Continuité d'Activité) avec le traitement d'évènements types « manifestations hostiles »

FO demande en fin de séance que le tableau des dégâts et attaques soit mis à jour pour suivre les actions mises en place. Ce tableau sera complété et à nouveau étudié lors de la séance du 2 avril 2024.